

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N° 17 CIRCULAIRE TEXTILES NATURELS Le 13 juillet 2021

NAO 2021!!

APRES 3 ANS D'ATTENTE L'ESPOIR RENAIT!!

Le dernier accord salaires de la Branche date du 1^{er} avril 2018, depuis, trois ans se sont écoulés sans revalorisation du mini conventionnel. Il était temps que les choses bougent et que les salaires du Textile reviennent à minima à un écart constant avec le SMIC.

Au-delà de nos revendications, que vous retrouverez en annexe sous la forme d'une lettre ouverte, c'est le résultat et les engagements qui comptent le plus.

- Engagements à ce que les futures Négociations Annuelles Obligatoires se déroulent désormais en fin d'année avec une application au plus tôt de l'année suivante. Ce point important, qui faisait d'ailleurs partie depuis de longue date des revendications de Force Ouvrière, permettra aux salariés de bénéficier des revalorisations le plus tôt possible et d'avoir une perte de leur pouvoir d'achat amoindrie.
- Un engagement a été pris par la chambre patronale de se rencontrer très rapidement pour revoir la grille complète des salaires de la Branche. En effet il est intolérable à nos yeux qu'un salarié ne puisse avoir comme perspective d'évolution dans un même niveau que 11 ou 15 euros d'augmentation entre l'échelon 1 et l'échelon 3.
- L'élaboration d'un rapport de branche qui soit plus proche de la réalité et surtout plus actualisé est également un élément qui permet d'analyser les difficultés des uns et des autres. La chambre patronale s'est engagée à un résultat dès la fin de cette année.
- La réouverture des négociations sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, se fera au quatrième trimestre de cette année.
- L'ouverture de négociations sur un accord de santé-prévoyance pour tous les salariés est désormais un fait acté qui devrait aboutir très rapidement.

La Fédéchimie FO s'est dite favorable à une signature de ces deux accords car les prérequis pour des bases de négociations saines sont réunis.

Voici donc la nouvelle grille des salaires mini de la branche applicable au 1er juillet 2021.

Barème des rémunérations minima mensuelles Garanties au 1^{er} juillet 2021

	Niveau	Rémunération minimale mensuelle brute (152.25h/mois)	% de hausse par rapport au dernier accord
Ouvriers et			
employés	Niveau 1	1 567 €	4.05
	Niveau 2		
	. Echelon 1 :	1 570 €	4.04
	. Echelon 2 :	1 575 €	4.03
	. Echelon 3 :	1 581 €	4.01
	Niveau 3		
	. Echelon 1 :	1 582 €	4.08
	. Echelon 2 :	1 586 €	4.00
	. Echelon 3 :	1 595 €	3.91
	Niveau 4		
	. Echelon 1 :	1 597 €	4.04
	. Echelon 2 :	1 650 €	4.04
	. Echelon 3 :	1 720 €	3.80
Techniciens et	Niveau 5		
agents de maitrise	. Echelon 1 :	1 725 €	4.10
	. Echelon 2 :	1 770 €	2.97
	. Echelon 3 :	1 895 €	2.88
	Niveau 6		
	. Echelon 1 :	1 905 €	3.42
	. Echelon 2 :	2 000 €	2.88
	. Echelon 3 :	2 160 €	2.81
	l		

Ingénieurs et cadres	Position I : . Echelon 1 : . Echelon 2 :	2 100 € 2 415 €	2.64 2.63
	Position II :	2 925 €	2.09
	Position III :	3 550 €	2.04
	Position IV :	4 175 €	2.00

En annexe, vous trouverez nos revendications, les accords seront consultables sur le site internet de la Fédéchimie dès qu'ils auront été signés.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE 60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ෧: 01 45 80 08 03

Email: secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr